



CTL informel du 15/04/2022

Le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail :

Ce fonds est issu du protocole d'accord, signé le 22 octobre par les syndicats nationaux Solidaires, CGT, FO, CFDT et Bercy.

Ce protocole a prévu la prime one-shot que nous avons touchée en décembre.

Il a prévu quelques promotions supplémentaires : sur Paris cela se traduira par une faible augmentation de 6 à 8 pour la LA de B en A et de 22 à 27 pour la LA de C en B. Tout cela n'est pas pérenne, il faut le rappeler.

Nous avons pris position contre cet accord, car :

- il a été précédé de la signature d'une étrange clause de confidentialité : pour nous, c'est anti-syndical, car nous considérons que toutes les réunions de ce type doivent être transparentes
- il ne répond à aucune revendication, ni salariale, ni sur la carrière, ni sur les promotions
- il s'inscrit dans l'application de la loi Dussopt, qui vise à multiplier toute sorte d'accords nationaux, voire locaux, pour disloquer le statut des fonctionnaires

Nous avons pensé qu'il n'est pas possible d'accepter un accord qui ne répond à aucune revendication et qui entraîne le syndicat dans un cycle participatif contraire à l'indépendance syndicale.

Un aspect du protocole s'est donc traduit par un cycle de réunions programmées sur « *l'amélioration du cadre de vie des agents* ».

Il s'agit de la mise à disposition d'un budget de 485 000€ consacré à réaliser des projets avancés par des agents réunis en "*ateliers*", mais sélectionnés par la direction.

Cet aspect du protocole continue le chantage instauré par Bercy, car si les syndicats locaux ne valident majoritairement pas les projets sélectionnés, alors le budget alloué repartira à Bercy pour être distribué ailleurs.

Nous ne pouvons pas cautionner cette démarche de Bercy et de la direction, alors que des milliers d'emplois disparaissent à la DGFIP, que la moitié des sites vont disparaître et que Paris va être vidé de ses services et de ses agents.

Pour FO, le propre d'une organisation syndicale, c'est de défendre les intérêts matériels et moraux de ses mandants, et par delà, de tous les agents. Or,

l'administration demande aux représentants des personnels de faire un choix pour cogérer des projets. Les accords majoritaires font peser avec habileté la responsabilité des choix sur les organisations syndicales dédouanant ainsi l'administration.

En conséquence, nous ne prendrons pas part au vote sur les projets qui seront présentés à ce CTL informel dédié.

En conclusion **F.O.-DGFIP revendique :**

- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité et des délocalisations
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions et de tous les services
- le recrutement massif de titulaires.

F.O.-DGFIP avec la FGF FO :

- exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires ;
- exige immédiatement une augmentation de 22 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.